

CHUZELLES



Informations
Mairie



SOMMAIRE

- I -

LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES Page

Le Mot du Maire	1
Vie pratique	2
Informations utiles	3
Rappel	5
Examen du permis de chasser	6
Info-Jeunes	7
Sécurité	8
Ambroisie	9
Résultats analyses des eaux	12
ARPI	13
Le coin des associations	16

- II -

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 03 février 2000	1
Réunion du 18 février 2000	2
Réunion du 31 mars 2000	5
Réunion du 10 avril 2000	7
Réunion du 12 mai 2000	10

- III -

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Commission « Associations, Fêtes et Sports », « Bibliothèque »	1
Commission « Voirie » et « Bâtiments »	2
Commission « Budgets »	3

I

LA VIE DE LA
COMMUNE

INFORMATIONS
GENERALES

LE MOT DU MAIRE

Le temps clément de cet hiver a permis de ne pas prendre de retard dans les travaux d'extension et de rénovation de la Mairie. L'aménagement intérieur se poursuit dans les meilleurs délais (cloisons terminées, carrelage en cours ainsi que les façades). Compte tenu de l'avancement du chantier, le déménagement devrait avoir lieu dans le courant de l'été avec un fonctionnement définitif à la rentrée scolaire.

Les règlements récents concernant l'élimination des déchets ménagers encouragent le développement des collectes sélectives. Actuellement la réglementation en cours interdit tout enfouissement à la décharge autre que les ordures ménagères.

Pour cette raison, le Syndicat de Vienne et sa Région pour les Ordures Ménagères (SYVROM) vient de signer un contrat avec ECO-EMBALLAGES pour la mise en place de la collecte de 5 matériaux issus des emballages ménagers (aluminium, papier, carton, plastique et verre) dans les 15 communes adhérentes au SYVROM.

Cette collecte sélective se fera en « apport volontaire » avec l'implantation de « 2 points propres » sur la commune. Un « point » sera situé au village à proximité des conteneurs plastiques et verres. Un autre « point » sera installé à Boussole avec la mise en place de 3 conteneurs (verre, papier carton, plastique, cartonnettes, ex. : pack de lait).

Les emballages ménagers collectés devront être triés et conditionnés conformément aux Prescriptions Techniques Minimales des filières de recyclage.

Le SYVROM a confié la collecte des conteneurs et l'acheminement des matériaux vers un centre de tri ainsi que le tri et le conditionnement des emballages ménagers à des prestataires privés. Ceci va permettre de prolonger de plusieurs années le centre d'enfouissement de la décharge contrôlée de Saint-Alban suivant la réglementation de la Préfecture et des services de la D.A.S.S..

Je terminerai en souhaitant à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Vie pratique

Mairie

☎ 04.74.57.90.97
Fax : 04.74.57.43.08

Ecole élémentaire

☎ 04.74.57.90.76

Ecole maternelle

☎ 04.74.57.06.30

Restaurant Scolaire

☎ 04.74.57.08.25

Cure : Père OKAVU

Permanence à Chuzelles
Mercredi et jeudi après-midi
☎ 04.74.57.91.27
En dehors des permanences
☎ 04.78.73.06.04

Pompiers

54. avenue Berthelot – 38200
VIENNE
☎ 18 ou 04.74.31.11.80

SMUR

Hôpital de Vienne
☎ 04.74.31.32.62

Gendarmerie

Montée Bon Accueil
☎ 17 ou 04.74.85.00.17

Service des Eaux – S.D.E.I

ZI de l'Abbaye – Rue Laverlochère
Pont-Evêque
☎ 04.74.16.17.18

EDF – GDF

27. rue Denfert-Rochereau – VIENNE
Dépannage : ☎ 08.01.76.17.73
Renseignements : ☎ 08.01.87.53.06

Sous-Préfecture de Vienne

16. Bd Eugène Arnaud – Vienne
☎ 04.74.53.26.25

Trésorerie de Vienne

5. cours de Verdun – Vienne
☎ 04.74.78.40.00

Centre des Impôts

12. rue Jean Moulin – Vienne
☎ 04.74.31.12.00

Sécurité Sociale- C.P.A.M

2. place St Pierre – Vienne
☎ 04.74.31.41.51

Allocations Familiales – C.A.F.

Montée St Marcel – Vienne
☎ 04.74.57.37.57

Mutualité Sociale Agricole – M.S.A.

Malissol – Vienne
☎ 04.74.25.98.54

Agence pour l'emploi – A.N.P.E.

5. square Ninon Vallin – Vienne
☎ 04.74.25.27.28

Urbanisme – Construction – D.D.E.

10-12, Rue Albert Thomas – Vienne
☎ 04.74.31.11.30

Chambre des Métiers

ZAC de la Gère – Malissol – Vienne
☎ 04.74.57.22.22

Chambre de Commerce et Industrie

2. place St Pierre – Vienne
☎ 04.74.31.44.00

U.R.S.S.A.F.

59. quai Claude Bernard – Vienne
☎ 04.74.31.13.00

Centre Anti-poisons

A Lyon : ☎ 04.78.54.14.14

Centre de dépistage du virus du SIDA

2. résidence St Martin – Rue de Gère
– Vienne
☎ 04.74.31.50.31

Ce centre est un service
gratuit et anonyme du
Conseil Général de l'Isère

Informations utiles

Les services de la Mairie : Tél. 04.74.57.90.97 – Fax 04.74.57.43.08

Secrétariat ouvert :

- . Mardi et jeudi de 8H30 à 11H30
- . Mercredi de 10H00 à 11H30
- . Vendredi de 16H00 à 19H00

Permanences :

- . **M. Joseph PLANTIER**, Maire : jeudi matin et sur rendez-vous.
- . **Mme Michèle GARDAIS**, 1^{ère} adjointe
mardi matin tous les 15 jours de 8H30 à 11H30
- . **Mlle M. Thérèse CARRET**, 2^{ème} adjointe
mardi matin tous les 15 jours de 8H30 à 11H30
- . **M. Michel PRAS**, 3^{ème} adjoint
vendredi de 16H00 à 19H00
- . **M. Gilles BOURGUIGNON**, 4^{ème} adjoint
vendredi de 16H00 à 19H00
- . **Mme Christiane TERRIER**, 5^{ème} adjointe
mercredi de 10H00 à 11H30

Déchetterie intercommunale

Les horaires d'ouverture :

- . lundi de 14h00 à 18h00
- . mercredi et samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Cette déchetterie regroupe les communes de :

Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Villette-de-Vienne.

Afin de pouvoir effectuer des contrôles sur le site, il est demandé aux usagers de bien vouloir se procurer une vignette auto-adhésive en Mairie sur présentation de la carte grise du véhicule.

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les jeudis matins.
Les conteneurs doivent être sortis le mercredi soir.

Info... Info... Info... Info

Demande de carte nationale d'identité

Pièces à fournir :

- deux photos d'identité de bonne qualité (35 x 45 mm) identiques et récentes, tête nue et de face, sur fond neutre.
- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète délivré par la Mairie du lieu de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger, demander cet extrait à Nantes.
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance EDF, France Télécom, avis d'imposition, SDEI, ...).
- copie de l'ancienne carte.
- livret de famille.
- pour les personnes nées de parents étrangers, demander un certificat de nationalité française auprès du Tribunal d'Instance.

Le formulaire est complété en Mairie en présence de l'intéressé pour la prise d'empreinte et les signatures.

~~~~~

## Demande de passeport

### Pièces à fournir :

- deux photos d'identité de bonne qualité (35 x 45 mm) identiques et récentes, tête nue et de face, sur fond neutre.
- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète délivré par la Mairie du lieu de naissance.
- deux justificatifs de domicile récents (quittance EDF, France Télécom, avis d'imposition, SDEI, ...).
- un timbre fiscal à 400 F.
- livret de famille .

Pour porter un enfant de moins de 15 ans sur le passeport des parents, fournir :

- deux photos d'identité de l'enfant.
- une fiche familiale d'état civil.

Le formulaire est complété en Mairie en présence de l'intéressé pour la signature.

~~~~~

Autorisation de sortie du territoire

Pièces à fournir :

- carte nationale d'identité de l'enfant
- livret de famille

La demande est à formuler par les parents, la présence de l'enfant n'est pas nécessaire.

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL ...

Quelques réglementations à respecter

Divagation des chiens

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique ou dans la campagne.
(Arrêté municipal du 9 mars 1992).

Les propriétaires des chiens sont tenus selon le Code Rural d'identifier leurs animaux par tatouage, cette mesure ayant été généralisée à compter du 1^{er} janvier 1992 par le décret du 28 août 1991.

A défaut, les animaux doivent être munis d'un collier portant leur adresse. En cas de dommages causés par leurs animaux, les propriétaires voient leur responsabilité civile engagée sur le fondement de sanctions pénales selon l'article 1385 du Code Civil.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer ces quelques règles élémentaires afin d'éviter les problèmes de voisinage.

Bruits de voisinage

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral en date du 3 avril 1990, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, tronçonneuse, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

~~~~~

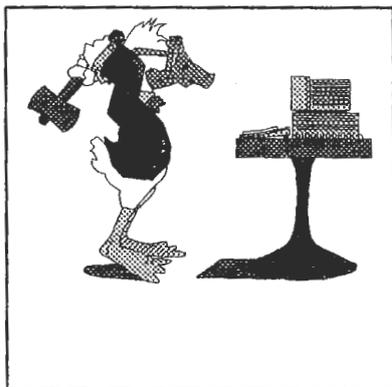
### Recensement militaire

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en :

- avril, mai, juin 1984 doivent se faire recenser avant le 31 juillet 2000
- juillet, août, septembre 1984 doivent se faire recenser avant le 31 octobre 2000
- octobre, novembre, décembre 1984 doivent se faire recenser avant le 31 janvier 2001.

Se présenter en Mairie, muni du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

## Examen du Permis de Chasser



Les dossiers d'inscription sont disponibles en Mairie. Afin de pouvoir prendre part à l'examen, **les candidats doivent avoir 15 ans révolus le jour de l'examen** et doivent préalablement participer à une session de formation pratique dispensée par les Fédérations Départementales des Chasseurs .

Le dossier à présenter doit comprendre :

- **une demande** (imprimé spécial à retirer en Mairie) **qui permet de s'inscrire à la fois à l'examen et à la formation pratique obligatoire**. Les personnes ayant déjà participé à une session de formation pratique et qui sont en possession de l'attestation correspondante devront joindre la photocopie de cette attestation, valable deux ans à compter de la date de la session.
- une fiche individuelle d'état civil ou pour les étrangers toute pièce en tenant lieu,
- pour les mineurs, une autorisation de leur père, mère ou tuteur (pour se présenter à l'examen 2000,
- deux enveloppes libellées à l'adresse du candidat et **affranchies**,
- un ou plusieurs **timbres fiscaux** correspondant au montant de **100 F.**, qui **devront être collés** dans la case prévue à cet effet sur la demande d'inscription.

**La demande d'inscription est valable pour une seule session et devra être retournée au plus tard deux mois avant la date de la session choisie par le candidat sous peine de se voir convoquer à une session ultérieure (le cachet de la Poste faisant foi) ; sessions 25 mars, 17 juin et 4 septembre 2000.**

Nous attirons votre attention sur le fait que la date de la dernière session, 4 septembre 2000 ne permet pas aux candidats de participer à l'ouverture de la chasse.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

**La Fédération Départementale des chasseurs de l'Isère**  
**65. avenue Jean Jaurès**  
**38320 EYBENS**  
**Tél. : 04.76.62.97.78**

## **INFO-JEUNES**

Lors du Conseil Municipal du 12 mai 2000, la Municipalité a décidé d'accorder une subvention au Centre Aéré Mille Loisirs pour un projet d'animation concernant les adolescents de 14 à 17 ans.

En effet, au moment des vacances, les jeunes souhaitent se retrouver ensemble sans avoir de but précis ou de projet d'activités.

Les élus ont pensé qu'il était intéressant d'encourager le projet du Centre Mille Loisirs par son animation par un professionnel permettant d'assurer un dialogue et une occupation des jeunes.

Les élus seront attentifs aux résultats de ce projet aussi bien au niveau de la fréquentation que de la satisfaction des jeunes et de leurs parents.



SECURITE  
AYEZ LE REFLEXE ☎ 17

GENDARMERIE  
POLICE  
24H/24H

# AU DOMICILE

## NE TENTEZ PAS LES VOLEURS

### ARGENT



→ Le moyen le plus sûr de ne pas être volé est de ne pas tenter les voleurs ! Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous, elles sont bien mieux à la banque.

→ Vous possédez des objets de valeur à votre domicile ? Ne les placez pas dans la pièce où vous recevez des visiteurs !

### LES CLES



→ Ne cachez pas vos clés sous votre paillason ! Les endroits trop connus : pots de fleurs, paillasons... sont les premiers visités.

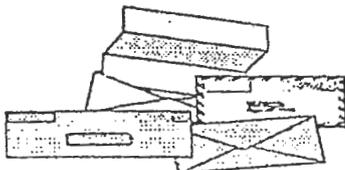
→ Jamais de nom et d'adresse sur le trousseau, sauf celui de la brigade de gendarmerie (où il pourra être récupéré).

→ En cas de perte ou de vol, faites changer les serrures.

→ Pensez à confier un double des clés à votre famille.

→ Pendant vos sorties, gardez les clés sur vous.

### LE COURRIER



→ Des boîtes aux lettres trop pleines trahissent des habitations vides ! Evitez les signes extérieurs prouvant votre absence mais, si vous partez plusieurs jours, fermez les issues de votre domicile : portes et volets.

## S'EQUIPER C'EST SE PROTEGER

→ Installez un système de fermeture efficace.

→ Faites poser un viseur optique et un entrebâilleur.

→ Protégez les fenêtres et ouvertures (volets, barreaux, ect....)

## IDENTIFIEZ VOS VISITEURS

→ Avant d'ouvrir votre porte, ouvrez l'œil : identifiez vos visiteurs à l'aide d'un oeilleton ou d'un entrebâilleur.

→ Pour vos travaux (ramonage, élagage...), faites appel à des professionnels reconnus, méfiez-vous des offres de service trop alléchantes !

→ N'hésitez jamais à appeler la brigade de gendarmerie la plus proche. Les gendarmes sont à votre disposition pour vous écouter et vous aider.

→ Ne dites jamais que vous êtes seul(e) dans la maison.

→ En cas de bruit suspect, éclairez plusieurs pièces.

→ Attention aux individus utilisant les qualités d'agents d'EDF-GDF, du service des eaux, de la police ou de tout autre service public, pour pénétrer chez vous et dérober objets, valeurs et liquidités. Nous vous rappelons que les vrais agents sont munis d'une carte professionnelle officielle, demandez la. Dans le doute, faites les attendre à l'extérieur et appelez au numéro indiqué sur votre facture EDF-GDF SERVICES ou tout autre document officiel pour les autres services publics.

→ Ne recevez aucun démarcheur. S'il insiste, dites lui d'attendre... que votre conjoint ou votre fils arrive. Dites que vous l'appelez au téléphone.

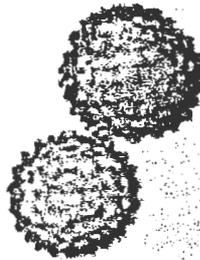
# L'AMBROISIE

## DOSSIER DU MOIS

### L'Ambroisie à feuilles d'Armoise. (*Ambrosia artemisiifolia*)

Cette plante de la famille des Astéracées d'origine américaine, appelée aussi "fausse moutarde", colonise particulièrement bien les sols dénudés, les terres rapportées (remblais...), peu ou pas végétalisées, les sols pas ou mal entretenus : friches industrielles, lotissements en cours de construction, chantiers, bas-côtés routiers et autoroutiers, terrains vagues, jachères... sont ses terrains de prédilection. Il arrive même qu'elle pousse dans des jardins bien entretenus : à l'état de plantule, l'ambroisie est souvent confondue avec la Matricaire ou l'Anthémis. A un stade de développement plus avancé, elle est également confondue avec l'Armoise vulgaire.

Comme la plupart des astéracées (Armoises, Chrysanthèmes, ...) elle est dotée de propriétés allergisantes. En effet, pour un grand nombre de personnes, le seul contact cutané avec la plante ou l'inhalation du pollen provoque des réactions allergiques importantes



#### Description :

Cette plante adulte mesure entre 0.4 et 1.5 m de hauteur. (Elle peut être naniée dans les situations de sols pauvres et secs +/- 10 cm).

Elle présente des feuilles très découpées, opposées à la base et alternes au sommet des tiges.

Les tiges sont en général très ramifiées, et portent en leur extrémité des petites fleurs vert pâles, dressées en épis et qui apparaissent au mois de juillet.

Ces fleurs produisent un grand nombre de grains de pollen, qui s'envolent au gré du vent.

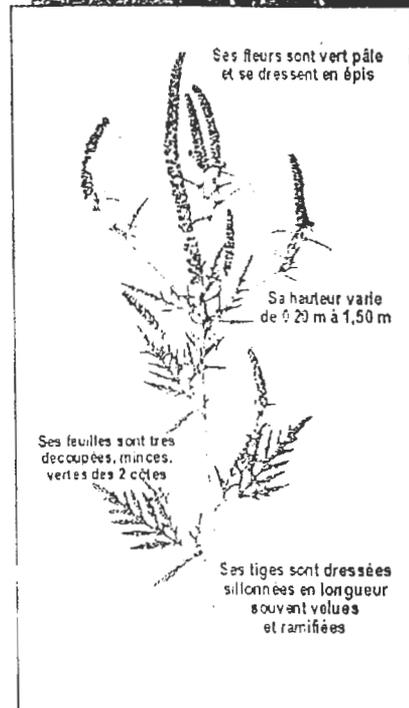
Les racines sont frêles (plante annuelle) et blanchâtres, mais après arrachage manuelle, la plante peut redémarrer sur son système racinaire.

#### Destruction :

Dans les zones non cultivées, cette plante peut être détruite avec une application de **ROUNDUP BIOVERT DT®** à 4 l/ha.

Dans les zones où l'on veut conserver une couverture herbacée de graminées (talus, bords de routes, ...), on pourra faire un traitement avec **EVADE®** à 1% ou avec **GREENOR®** à 3.5 l/ha.

Dans les deux cas, l'application des produits devra se faire avant la fin juin, lorsque la plante a une taille de 10 à 30 cm, afin d'éviter la période de floraison (époque où la plante fabrique son pollen allergène). Une seule application suffira à détruire cette plante annuelle.



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

GRENOBLE, LE 7 MARS 2000

ARRETE N° 2000 - 1572

prescrivant la destruction obligatoire  
de l'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)

LE PREFET DE L'ISERE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

CONSIDERANT que l'entretien des terrains relève de la salubrité publique et qu'il incombe aux propriétaires ;

CONSIDERANT que l'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante allergisante qui prospère dans les terrains dénudés, les terres rapportées (remblais) peu ou pas végétalisées, les sols peu ou mal entretenus : friches industrielles, lotissements en cours de construction, chantiers, bas-côtés, terrains vagues, voies de communication, jachères, mais également dans les jardins, dans certaines types de cultures et dans les chaumes ;

CONSIDERANT que l'ambroisie génère des nuisances importantes auprès de la population et constitue un risque réel pour la santé publique ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Afin de juguler la prolifération de l'ambroisie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quel titre que ce soit, sont tenus :

- 1) de prévenir la pousse de plant d'ambroisie
- 2) de nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse l'ambroisie.

ARTICLE 2 :

Sur les parcelles agricoles en culture, la destruction de l'ambroisie devra être réalisée par l'exploitant jusqu'en limites de parcelle ( y compris talus, fossés, chemins, etc.) .Il devra mettre en œuvre les moyens nécessaires: fauche, broyage, désherbage chimique ou toute autre méthode adaptée.

ARTICLE 3 :

L'obligation de lutte contre l'ambroisie est également imposée aux gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi qu'aux exploitants d'ouvrages linéaires, en particulier de voies de communication.

#### ARTICLE 4 :

La prévention de la prolifération de l'ambrosie et son élimination sur toutes terres rapportées, sur tout sol remué lors de chantiers de travaux, est de la responsabilité du maître d'ouvrage.

#### ARTICLE 5 :

Les techniques de prévention et d'élimination suivantes doivent être privilégiées : végétalisation, arrachage suivi de végétalisation, fauche ou tonte répétée, désherbage thermique.

La mise en œuvre éventuelle de moyens de lutte chimique devra utiliser exclusivement des produits homologués en respectant les dispositions relatives à leur application (arrêté ministériel du 25 février 1975 susvisé). Le produit ayant le plus faible impact sur l'environnement sera privilégié.

La lutte chimique ne sera pas utilisée dans les périmètres immédiats et rapprochés des captages, à l'exception du traitement des cultures qui devront respecter les prescriptions relatives à la protection des captages.

#### ARTICLE 6 :

L'élimination des plants d'ambrosie doit se faire avant la pollinisation. Elle doit avoir lieu si possible avant la floraison et au plus tard au 1er août de chaque année. Suivant le mode d'élimination choisi, des interventions ultérieures supplémentaires peuvent être nécessaires en raison de phénomènes de repousse.

#### ARTICLE 7 :

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera passible de poursuites en application des dispositions du Code de la Santé Publique.

En outre, en cas de défaillance des occupants, le Maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambrosie aux frais des intéressés en application des dispositions des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ARTICLE 8 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère, les Sous-Préfets des arrondissements de Vienne et La Tour du Pin, les Maires, les directeurs des services communaux d'hygiène et de santé, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, ainsi que les officiers de police judiciaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du département et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère.

FAIT A GRENOBLE, Le 7 mars 2000

LE PREFET,  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Pour ampliation  
Pour le Chef de Bureau

  
Fabienne GUITARD

Signé Claude MOREL



# Laboratoire régional d'analyses des eaux

agrée par le Ministère de la Santé

géré par as.po.san. (association régie par la loi de 1901) - Siret 779 626 274 00020 ape 7312

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

60, allée Saint-Exupéry • ZIRST  
38330 Montbonnot-Saint-Martin  
Tél 04 76 90 43 48 • Fax 04 76 90 34 14

RESULTATS D'ANALYSE D'EAU

|                |               |
|----------------|---------------|
| SDEI VIENNE    |               |
| Date d'analyse | - 8 MARS 2000 |
| Répondu le :   |               |
| Transmis le :  |               |

No 95960

REÇU LE  
23 MARS 2000

TYPE D+

684

Pour le compte de : SDEI  
 Lieu du prélèvement : CHUZELLES (SIE NORD DE VIENNE) CHUZELLES  
 RESTAURANT SCOLAIRE (EVIER CUISINE)

Réseau de distribution

Origine de l'eau : PUITTS CHEZ PERRIER

Eau traitée : Chlore libre résiduel en mg/l : 0,06

Prélèvement effectué le 10/02/00 à 14h10 par D. ROBIN, AGENT PRELEVEUR

Importance des pluies dans les 10 jours précédents : Abondantes

Température atmosphérique du lieu de prélèvement : 9 °C

Température de l'eau : 7,6 °C

Date de réception le 10/02/00

Analyse commencée le 10/02/00

|                                                       | RESULTATS | VMA * |
|-------------------------------------------------------|-----------|-------|
| <b>ANALYSE BACTERIOLOGIQUE SOMMAIRE</b>               |           |       |
| Nombre de bactéries aérobies revivifiables à 22 °C/ml | 0         |       |
| Nombre de bactéries aérobies revivifiables à 37 °C/ml | 0         |       |
| Nombre de coliformes dans 100 ml                      | 0         |       |
| Nombre de coliformes thermotolérants dans 100 ml      | 0         | 0     |
| Nombre de streptocoques fécaux dans 100 ml            | 0         | 0     |
| <b>ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE REDUITE</b>               |           |       |
| Odeur                                                 | NULLE     |       |
| Saveur                                                | NORMALE   |       |
| Couleur (u.FtCo)                                      | 0         | 15    |
| Turbidité (u.N.T.U)                                   | < 0,1     | 2     |
| pH à 20 °C                                            | 7,45      | 9     |
| Conductivité en microS.cm <sup>-1</sup> à 20 °C       | 539       |       |
| Chlore libre résiduel en mg/l                         | 0,06      |       |
| <b>PARAMETRES SUPPLEMENTAIRES :</b>                   |           |       |
| Nitrates en mg/l de NO <sub>3</sub>                   | 22,2      |       |

### ANALYSE BACTERIOLOGIQUE

Le nombre total de bactéries est nul. Absence de germes

test de contamination fécale.

Desinfection satisfaisante.

### ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

Eau de minéralisation moyenne.

Turbidité faible.

Caractères organoleptiques normaux.

### CONCLUSION

Eau présentant de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques conformes aux normes des eaux destinées à la consommation humaine (Décret du 03/01/89), pour les paramètres analysés.

Le 28/02/00

Le Directeur

\* VMA : valeur maximale admissible définie dans le décret du 03.01.89 exprimée dans l'unité du paramètre

## **A.R.P.I. (ASSOCIATION RHONE P.L.U.R.I.E.L. INITIATIVES), UNE AIDE OPERATIONNELLE A DESTINATION DES CREATEURS D'ENTREPRISES DE 79 COMMUNES DONT CHUZELLES.**

ARPI est une plate-forme d'initiative locale sur le territoire de Rhône P.L.U.R.I.E.L.. La mise en place de ce fonds constitue un événement dans le processus de création d'entreprises déjà bien présent sur ce territoire. Cette action a maintenant un an d'existence, elle a soutenu 6 projets d'entreprises, permis la création de 9 emplois. Sur ces 6 entreprises, une s'est implantée à Chuzelles : la boulangerie au Belvédère.

Après un démarrage discret, l'action prend de l'ampleur avec 7 autres projets examinés depuis début 2000. Le mode d'emploi de cette aide est présenté ici.

### **Pourquoi une telle action ?**

- La création d'entreprise représente en France une source d'emplois très importante;
- elle constitue un élément essentiel du développement économique local;
- elle représente pour les entreprises existantes un potentiel clients-fournisseurs substantiel;

pour ces trois raisons, 21 entreprises locales, 6 chambres consulaires dont la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère et la Chambre de Métiers de Vienne La Tour du Pin, 79 communes dont Chuzelles et 7 structures d'aide à la création d'entreprises (ILRA, Comité d'Expansion et d'Aménagement de l'Isère Rhodanienne, Club des créateurs...) ont créé ARPI le 2 décembre 1998.

### **Qui est ARPI ?**

ARPI est une association, elle regroupe 4 collèges : entreprises, communes ou structures intercommunales, Chambres consulaires, organismes acteurs du développement économique local. Chacun participe selon ses spécificités au fonctionnement de ce projet.

### **Qu'apporte ARPI à la création d'entreprises ?**

Plus qu'un fonds financier, il représente une démarche liée à la création d'entreprises qui va de l'accueil au suivi post-crétion. Une démarche partenariale qui relie l'ensemble des structures d'accompagnement à la création d'entreprises.

L'aide correspond donc à un parrainage du porteur de projet et à un prêt d'honneur sans intérêt de 10 000 F à 150 000 F, selon le contenu et la nature du projet.

Tout type de projet (sauf agricole) peut être soutenu, il doit être présenté par une structure d'accompagnement des créateurs d'entreprises, en l'occurrence pour les porteurs de projet sur Chuzelles :

- la CCI Nord Isère  
2 place saint Pierre - 38 200 Vienne  
Tél : 04 74 31 44 18 Fax : 04 74 31 44 01
- la Chambre de Métiers de Vienne la Tour du Pin  
ZA La Gère Malissol - B.P. 369 - 38 200 Vienne  
Tél : 04 74 57 54 54 Fax : 04 74 57 14 95

- le Comité d'Expansion et d'Aménagement de l'Isère Expansion  
30 avenue du Général Leclerc - 38200 Vienne  
Tél 04 74 78 86 03 Fax 04 74 78 22 22
- IILRA  
114 avenue du Général Leclerc - 38 200 Vienne  
38200 Vienne  
Tél : 04 74 53 36 94 Fax : 04 74 31 98 05
- le Club des Créateurs de l'Isère Rhodanienne  
Société Thevenon - Espace le Triangle Autoroute A7 - Seyssuel  
38206 Vienne Cedex  
Tél : 04 74 53 29 86 Fax 07 74 85 69 65

Ce prêt sans garantie est jumelable avec un prêt bancaire.

Le montant, la durée et les modalités du prêt de remboursement sont fonction : du plan de financement du projet d'entreprise, de la capacité de remboursement du créateur, sur la base d'un remboursement mensuel sur une durée de 2 à 5 ans avec un différé de 6 mois possible

### **Qui est destinataire de l'aide ?**

L'aide est destinée aux personnes physiques créant une entreprise nouvelle, le créateur ne doit pas être déjà dirigeant d'une entreprise.

On entend par entreprise nouvelle, toute entreprise ne résultant pas d'une concentration, d'une restructuration ... et répondant aux conditions posées au 3ème du II de l'article 44 bis du CGI lorsqu'elles sont constituées sous forme de société.

L'entreprise doit être en création jusqu'à deux ans post-crédation quelque soit son statut juridique ou fiscal et immatriculée ou en cours d'immatriculation au répertoire des métiers, au registre du Commerce, à la MSA, à l'URSSAF.

L'entreprise créée doit l'être sur une des 79 communes de Rhône P.L.U.R.I.E.L. dont Chuzelles.

### **Qui finance ce fonds d'aide ?**

21 entreprises locales ont créé ce fonds abondé par la Région Rhône-Alpes, le FNADT, la Caisse des dépôts et consignations, le Conseil Général de l'Isère dans le cadre du Contrat Global de Développement Rhône P.L.U.R.I.E.L..

Au total ce fonds représente environ 2 500 000 F.

Par ailleurs le fonctionnement d'ARPI est financé par les communes et les structures intercommunales à hauteur de 1 F par habitant et par an.

### **Comment est attribué le prêt ?**

Le dossier est monté avec le porteur du projet et une des structures précédemment citée. Le créateur présente ensuite son projet au comité d'attribution, regroupant représentants des entreprises, expert-comptable, banques, structures d'accueil, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers.

Commission de Préparation

- 2 représentants des entreprises
- 1 représentant des experts-comptables membre de l'association
- 1 représentant des banques membres de l'association
- 1 représentant des structures d'accueil membres de l'association
- - 1 représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie
- 1 représentant des Chambres de métiers



Comité d'attribution

l'ensemble des compétences ci-dessus se réunit 15 jours au plus après la commission de préparation. C'est ce comité d'attribution qui décide de l'octroi et du montant du prêt.



Etablissement du contrat de prêt et de la Charte de prêt



Démarrage de la société  
+ Suivi par la structure d'accompagnement  
+ Parrainage

**Quels résultats ?**

D'ores et déjà 6 prêts d'honneur ont été accordés en 1999 et 7 projets sont en cours d'examen.

Les 6 projets soutenus sont dans les secteurs d'activité les plus variés : le bâtiment, la chaudronnerie, le commerce de produits asiatiques, la menuiserie, la boulangerie, le commerce des matières plastiques....

Les communes d'implantation sont diverses : Vienne, Givors, Sonnay, mais aussi Chuzelles.

---

## Centre d'affaires de Monplaisir

à Pont-Evêque (Isère)

### **BUREAUX A LOUER**

surface à partir de 15 m<sup>2</sup>



**Renseignements au  
04 37 02 05 97**

## ASSOCIATIONS CHUZELLOISES

|                                      |                       |                |                      |                 |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------|----------------------|-----------------|
| Assesse                              | MASSAT Daniel         | 04.74.85.44.87 | Massier              | VIENNE          |
|                                      | BERTINO Mireille      |                | Rue de la Forge      | VILLETTE DE VIE |
| Associations                         | AVALLET Bernard       | 04.74.85.75.08 | Pauphite             | CHUZELLES       |
| Comité de l'Inde, du Monde Chuzelles | THIBAUDIER J.Marc     | 04.74.57.04.26 | N°16 Le Plein Sud    | CHUZELLES       |
| Jeunes                               | RAYNAL Guy            | 04.74.57.91.62 | Le Rival             | CHUZELLES       |
| Education Populaire                  | BOURGIGNON Joseph     | 04.74.85.26.69 | St Maxime            | CHUZELLES       |
| Jeunes                               | MOREL Philippe        | 04.74.57.93.45 | L'Orée du Village    | CHUZELLES       |
| Parents d'Elèves                     | PRAS Renée            | 04.74.57.92.45 | Le Verdier           | CHUZELLES       |
| Familiale                            | PAPARELLA-TERRASSE    |                | Rte des Martinières  | CHUZELLES       |
| Environnement                        | SOLLIER Jacques       | 04.74.57.07.57 | Le Village           | CHUZELLES       |
| "Clé des Chants"                     | CARRET René           | 04.74.57.92.18 | La Devillière        | CHUZELLES       |
| Union - Trait d'Union                | CARRET Pierre         | 04.74.57.90.64 | Rte des Martinières  | CHUZELLES       |
| Gai Savoir                           | SOLLIER Jacques       | 04.74.57.07.57 | Le Village           | CHUZELLES       |
| Loisirs                              | CRIVELLI Jeanine      | 04.74.57.41.74 | Le Village           | CHUZELLES       |
| musique                              | FANGET Nadine/REGAL Y | 04.74.53.22.33 | Le Petit Panoramique | SEYSSUEL        |
| de la Sévenne                        | LORAIN Marc           | 04.74.57.09.78 | Clos des Cèdres      | VILLETTE DE VIE |
|                                      | PLANTIER Joseph       | 04.74.85.83.36 | Pauphite             | CHUZELLES       |
| de la Sévenne                        | EVRAUD Bernard        | 04.74.57.08.09 | Résid. Parc          | VILLETTE DE VIE |
| Volontaire                           | ROUSSET Suzanne       | 04.74.57.91.06 | Le Rival             | CHUZELLES       |
| Seyssuel Chuzelles                   | ESCOFFIER Jean        | 04.74.85.34.61 | Pauphite             | CHUZELLES       |
|                                      | THIBAUDIER J.Marc     | 04.74.57.04.26 | N°16 Le Plein Sud    | CHUZELLES       |
| Patrimoine                           | ROCHE Gilbert         | 04.74.57.91.26 | Le Village           | CHUZELLES       |
| le la Grole                          | CANAL Alain           | 04.74.57.98.02 | Le Village           | CHUZELLES       |
|                                      | BOURGIGNON Cath.      | 04.74.57.98.94 | Le Rival             | CHUZELLES       |
| de la Sévenne                        | LOCATELLI Gérard      | 04.74.57.03.98 | La Lombardière       | LUZINAY         |
| nt                                   | BLAIN Albert          | 04.74.57.92.69 | St Hippolyte         | CHUZELLES       |
| Leveau Massier                       | CARRET Michel         | 04.74.57.92.36 | La Devillière        | CHUZELLES       |
| à la Sévenne                         | BROSSARD Philippe     | 04.78.96.13.60 | Gravelan             | ST JUST CHALEY  |
| coles                                | CHIRAT Raymond        | 04.74.57.08.48 | Les Serpazières      | CHUZELLES       |
| la                                   | JANIN Jeanine         | 04.74.57.90.32 | Les Serpazières      | CHUZELLES       |

CHORALE " LA CLE DES CHANTS "

Chuzellès mai 2000

Désirant célébrer à sa manière le nouveau millénaire, la chorale de Chuzelles prépare depuis plusieurs mois, avec d'autres chorales, sous la direction de Pierre VALLIE du Conservatoire de Givors, et avec la participation de musiciens professionnels, une cantate moderne

LE TRESOR MAGNIFIQUE

Cette oeuvre s'inscrit sous le signe du passage au troisième millénaire pour marquer l'inquiétude et l'espoir, faire résonner les voix des femmes et des hommes dans un monde trop déshumanisé. Dans les égarements de la mondialisation, le vent de la Méditerranée fleure, par dessus le sang, les arômes de l'amour.

C'est ce que conte cette aventure écrite par Francis Poirion, poète romancier et auteur dramatique en résidence à Vénissieux, composée par Sergio Ortega (compositeur, actuellement Directeur du Conservatoire de Pantin) adaptée et mise en scène par Grazielle Delerm, metteur en scène et actrice, avec :

Natasha BEZRICHE chant, Charles BENICHOU conteur itinérant, et Les Choeurs de l'Association musicale populaire (Chorale la Clé des Chants, Chorale Vocalison de St-Symphorien d'Ozon, Chorale populaire de Lyon, Choeurs du Conservatoire de Givors)  
Coordination Gérard PAYET  
Musiciens: Ph. Bourlois, F. Combemorel, G. Gastinel, F. Girard, G. Lecointe, P. Mange, M. Petrov, D. Reymond, Ph. Roche, C. Vinatier.

Sous la Direction de Pierre VALLIN

Cette création sera présentée pour la première fois à

L'Auditorium Maurice Ravel à Lyon

Le Dimanche 21 MAI 2000 à 16 heures

et ensuite le jeudi 15 juin à 20h30 au théâtre de Vénissieux  
le vendredi 16 juin à 20h30 à la Maison du Peuple de Pierre-Bénite  
le samedi 30 septembre à 20h30 au centre culturel Charlie Chaplin de Vaulx en Velin

Si vous êtes intéressés pour obtenir des places vous

pouvez contacter: Suzanne CARRET : 04.74.57.92.36

Simone PAYET : 04.74.57.90.83

Yvonne ABEL-COINDOZ: 04.74.57.91.50

Après le travail, il faut bien un peu de détente, c'est pour cette raison que nous nous sommes retrouvés choristes et conjoints au restaurant " Le relais des Chasseurs" le 11 Février, réunis, en toute amitié, autour d'une bonne table. La gaieté était de la partie!

Une réunion de chorales, organisée par celle de Seyssuel a eu lieu le 11 mars. Ces rencontres sont toujours sympathiques Nos amis voisins ouvraient "le bal", puis la chorale de Reventin ensuite, notre prestation, suivie de celle de Jonage. Après l'entr'acte ce fut le tour des choristes d'Orliénas, précédant ceux de Chavanay et la boîte à chansons de St-Marcel les Valence assuraient la deuxième partie du programme.

Et tous réunis pour un chant commun "C'est beau la Vie" de Jean Ferrat, n'avait jamais été si réel

Comme chaque année, nous avons accompagné l'harmonie de Seyssuel-Chuzelles pour la cérémonie au monument aux morts le 8 mai

Un mini-concert sera donné le 28 mai, pour la fête des mères, basé sur les femmes, les mamans, les enfants.

Bon été à Tous.

## ECOLE DE MUSIQUE

Le 16/05/00

Comme chaque année nous avons fêté Noël avec un peu d'avance le Samedi 11 décembre 1999 au cours du goûter de Noël. Nous aurons eu le plaisir d'accueillir le 5 à 7 Band (ensemble de Jazz de Seyssuel), accompagné des professeurs de l'Ecole de musique.

La prestation s'est terminée par la présentation des instruments et leur manipulation. Les enfants intéressés ont pu ainsi se familiariser avec ces derniers.

Toujours avec un peu d'avance sur le calendrier, le 11 février 2000 à Chuzelles a eu lieu le concert du mardi Gras. Les déguisements étaient au rendez-vous et les prestations des élèves réussies. Bravo au Petit Orchestre dirigé par Nicolas Belland qui avec seulement trois mois de répétitions a su nous prouver son savoir-faire.

La seconde partie du concert a été animée avec succès par l'orchestre de St Cyr sur Rhône sous la direction de Vincent Servanin et Léo Clarens.

Le 26 mars 2000 les membres de l'association ont organisé un thé dansant animé par l'ACCORDEON CLUB DE BRON. Cette animation destinée à renflouer les finances de l'Ecole de musique s'est soldée par un échec.

En effet, les habitants des communes de Seyssuel et de Chuzelles ont boudé notre manifestation. Il n'y a eu que 36 entrées (nous en avions prévu 70 à 80), ce qui était à peine suffisant pour couvrir les frais engagés.

L'Harmonie de Seyssuel a participé au thé dansant de manière originale : en effet la recette des ventes de champagne de la soirée privée du 06 Mai 2000 a été remise à l'Ecole de musique. L'Ecole de musique remercie sincèrement Jean Escoffier qui est à l'origine de cette idée fort sympathique, ainsi que toute l'équipe de l'Harmonie pour leur dévouement et leur bonne humeur.

Je tiens également à remercier chaleureusement Monsieur et Madame Joseph Bourguignon de Chuzelles pour leur don à l'Ecole de musique. C'est un peu de baume au cœur après les moments de découragement qui ont suivi le thé dansant.

Mais il nous faut terminer l'année. Nous le ferons avec le concert de fin d'année et un goûter offert aux élèves le mercredi 28 juin 2000 à partir de 15 heures à l'Ecole de musique. Au cours de cet après midi Sophie Ferrier aura le plaisir de remettre les diplômes de fin d'année. Venez nombreux.

### **Quelques dates à retenir :**

- Préinscriptions :      Lundi 26 Juin à Chuzelles de 17h à 19h (salle Télécom)  
                                         Mercredi 23 Juin à Seyssuel de 18h à 19h30 (Ecole de musique)
  
- Inscriptions :        Lundi 11 Septembre à Seyssuel de 17h à 19h (Ecole de musique)  
                                         Jeudi 14 Septembre à Chuzelles de 17h à 19h (préfabriqué)
  
- Assemblée générale : Vendredi 22 Septembre à la salle des fêtes de Seyssuel à 20h30

Bonnes vacances à tous et à l'année prochaine.

Le bureau.

# ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHUZELLES

## SECTION CYCLOTOURISME

La section cyclo de l'A.F.R vient de terminer en 1999 sa quinzième saison. 20 familles étaient adhérentes, représentant 24 roulants, en vélo de route, V.T.T. ou les deux.

Les sorties d'hiver se font en V.T.T., suivant les conditions atmosphériques. La saison route s'est déroulée du 28 février au 17 octobre 1999, souvent perturbée par la pluie. Nous avons quand même parcouru 2300 kms ensemble le dimanche matin.

Notre sortie familiale du week-end a eu lieu à STE-EULALIE-EN-ROYANS, en septembre.

Pour la saison 2000, la reprise des sorties a été effective le 5 Mars à 9 H, sur la place de CHUZELLES.

Si vous voulez rouler, vous êtes les bienvenus. Pour tout renseignement, s'adresser à Jacques LABROUAS - ☎ : 04.74.57.92.95.

La section Cyclo

## AUTRES ACTIVITES :

Une deuxième session de formation aux premiers secours s'est déroulée en Avril 2000. Elle a été suivie par une dizaine de personnes. Des cours de perfectionnement pourront peut-être s'effectuer sur la commune, pour les personnes concernées par ces deux sessions, en accord avec les formateurs.

Nous vous rappelons aussi que l'Association participe à la manifestation organisée à l'occasion de la fête des mères. Cette année, la chorale « LA CLE DES CHAMPS » apportera son concours. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Notre rallye aura lieu le 4 JUIN 2000. Venez nombreux nous rejoindre ce jour-là afin d'apprécier les bienfaits de la campagne environnante, que vous découvrirez à pied ou en V.T.T.

Le Bureau

# 1000 LOISIRS

DURANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2000 L'ASSOCIATION DES 1000 LOISIRS  
PROPOSE DES ACTIVITÉS

De 4 à 14 ans

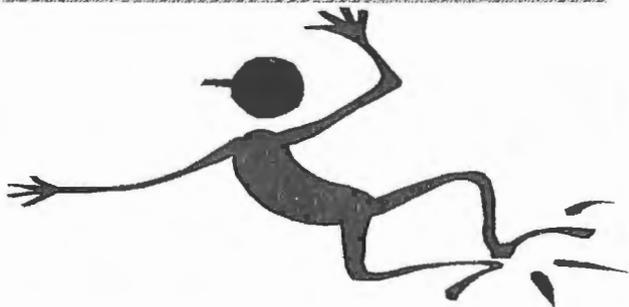
Le centre de loisirs propose des  
activités et des mini-camps.

Des semaines à thème:

le roller avec un prof

cuisine

Sorties tous les vendredis



De 14 à 17 ans

Ils disposeront d'une salle et d'un  
animateur

Roller, trampoline, piscine  
Rugby et tennis etc.

Les jeunes pourront décider  
de leurs activités

Une réunion d'information et  
d'échange aura lieu le samedi

17 juin à 18h00 petite salle  
1000 club CHUZELLES

Activité extra-scolaires

Théâtre

Enfants

Adultes

Yoga

Art plastique

Projet: Echange de savoir

Centre des 1000 LOISIRS

CHUZELLES\_Mille Club

Tel:04/74/57/41/74

Le secrétariat est ouvert le:

- ◆ Mardi 14h à 19h
- ◆ Mercredi 8h30 à 18h
- ◆ Jeudi 14h à 19h
- ◆ Vendredi 8h30 à 13h30

Association loi 1901 \_ Habilitée  
Ministère de la jeunesse & des sports

# **LES CLASSES EN 0**

ORGANISENT

**LES FEUX DE LA ST JEAN**

RENDEZ-VOUS

**LE VENDREDI 23 JUIN 2000**

A PARTIR DE 19 H

PLACE DU MILLE CLUB

AU PROGRAMME :

- Défilé,
- Buffet, buvette
- Sono, feux de la St Jean en fin de soirée.

## LES QUESTIONS & RÉPONSES

Dans le cadre de l'opération

"sauvetage de la fresque"

l'association "Chapelles, Rustaie & Patrimoine"  
organise

le premier samedi de chaque mois

en saison clémentine

des après-midi portes ouvertes

à la chapelle Saint-Maxime :

accueil des visiteurs

informations et commentaires

sur

le bâtiment et son histoire.

occasion de découvrir ou de redécouvrir

cette chapelle du début du XI<sup>e</sup> siècle

vendredi 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 5 août, 2 septembre

de 15 h à 18 h

**E**n juin et septembre/octobre, publication de deux cahiers spéciaux de l'association : deux recueils choisis racontant l'histoire de la commune et étapes depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à travers les récits – pour la plupart inédits – des acteurs, ou ... des victimes. Les érudits viennois ou lyonnais par découvertes, les habitants se plaignent de la mauvaise terrain et des ravages des eaux pluviales, le juge de maison en flammes, deux prêtres détrouqués profitent pensionnat au Cloutrier, l'abbé Pessonneaux (auteur septième couplet de La Marseillaise) organise l'implantation écoles primaires dans le secteur, etc.

Quelques extraits du fascicule 1 (jusqu'en 1846) :

« Je visitai avec soin le limon graisseux [...] croyant y trouver monnaie qui aurait pu m'aider, faute d'inscription, à connaître le temps où le tombeau fut construit. Je regardai jusque dans la bouche... »

« Avec précaution j'ai enlevé la petite dalle A, j'ai constaté que l'argile, avait pénétré dans la tombe au cours des siècles. Azur mes camarades et moi avons enlevé la terre et au bout d'un ras découvert une tête... »

« L'insigne et dévote chapelle de saint Maxime confesseur, située une demie lieue de la ville de Vienne est actuellement en ruine »

« Les fonds des cobaux sont d'une mauvaise qualité [...]. Ils sont endommagés par des racines creusées par l'abondance des eaux déracinant les fruits, entraînant le fumier... »

« Sur la minuit et demi de ce jour nous avons été instruits par et nous nous sommes rendus à la maison incendiée [...]. Nous chagrin de voir le sieur Forrand, sa femme, son enfant et ses fuir à travers les flammes, sans vêtement [...] »

« Les citoyens Astier et Anin, originaires de Vienne, empressés au bien public, en fournissant de nouvelles ressources à l'école Jeunesse [...] ouvriront un Pensionnat, le premier Novembre dans la maison appelée le Cloutrier [...]. L'air y est vif et sain... »

II

LE TRAVAIL  
DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL

# CONSEIL MUNICIPAL du 03 FEVRIER 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2000

**PRESENTS** : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, REGAL, ROCHE.

Mmes : CARRET, M. GARDAIS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER,

**EXCUSES** : R.PRAS donne pouvoir à J. PLANTIER  
E..AURIC donne pouvoir à G.ROCHE  
R.FLAMAND donne pouvoir à J. PLANTIER

**SECRETAIRE** : M.T.CARRET

## REPLACEMENT D'UN VEHICULE COMMUNAL :

Le véhicule actuel (Renault 4) nécessitant, au vu de son état, un remplacement urgent, il est décidé de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Au vu des diverses propositions et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'acquérir un véhicule d'occasion de marque RENAULT, type KANGOO, diesel de 1998 auprès du Garage RENAULT de VIENNE.

Le prix de ce véhicule est de 67.000 F. TTC auquel il y a lieu d'ajouter le coût du certificat d'immatriculation. Cette dépense sera mandatée au compte 2182

La voiture communale actuelle (Renault 4) sera reprise par le Garage RENAULT de Vienne au prix de 1.000 F.

## CREDITS D'INVESTISSEMENT :

Afin de réajuster les opérations budgétaires, il y a lieu de solliciter des crédits d'investissement à hauteur de 25% des dépenses d'investissement 1999 pour les opérations ci-dessous :

|                                                    |              |
|----------------------------------------------------|--------------|
| - compte 2182 : matériel de transport              | 67.000,00 F  |
| - compte 2183 : matériel de bureau et informatique | 100.000,00 F |
| - compte 2313 : constructions                      | 203.426.37 F |
| - compte 2315 : installations techniques           | 100.000,00 F |

Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

Le Maire

J. PLANTIER



# CONSEIL MUNICIPAL du 18 FEVRIER 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2000

**PRESENTS** : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, LUCAS, NAVARRO, M.PRAS, REGAL, ROCHE.

Mmes : AURIC, CARRET, R. PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

**EXCUSES** : R.FLAMAND donne pouvoir à J. PLANTIER  
Y. MARLIER donne pouvoir à J.N. REGAL  
Mme GARDAIS donne procuration à J. PLANTIER  
Mme RAULIN donne procuration à M. PRAS

**SECRETAIRE** : E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Délibération FRESQUE de la CHAPELLE St MAXIME** : rap. G. Roche

Le Conseil Municipal a pris bonne note des avis émis par la Conservation du Patrimoine de l'Isère notamment dans le dernier courrier de M. J.GUIBAL en date du 24 janvier 2000 et concernant les priorités à respecter.

Le Conseil Municipal maintient sa demande de subvention pour la restauration de 2 statues (délibération du 23 avril 1999), - exprime son accord pour une procédure de classement ou d'inscription de telle sorte qu'une aide complémentaire puisse être dégagée, - il demande, en outre, une procédure analogue concernant la fresque, - il sollicite, enfin, une subvention regroupant l'ensemble des partenaires pour les travaux de consolidation et de conservation la concernant.

Concernant l'ensemble des travaux considérés, une avancée par étapes successives paraît la plus appropriée.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les procédures ci-dessus.

**SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES** : Inscription aux travaux de restauration de berges. Suite aux dégâts provoqués par de violentes précipitations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Syndicat Hydraulique des 4 Vallées l'inscription des travaux de restauration de berges ci-dessous dans le cadre du programme de travaux hors Contrat de Rivière 2000 :

**N° Réf. CHU-HCOO-01 Description des travaux : restauration de berges sur la Sévenne – Montant H.T. entre 5000 F. et 8000 F.**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Demande l'inscription des travaux de restauration de berges ci-dessus au programme de travaux hors Contrat de Rivière du Syndicat Hydraulique des 4 Vallées,

- Sollicite une aide aussi élevée que possible auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau

**DISTRICT de VIENNE : Convention de mise à disposition d'appareils de téléalarme :**

Suite aux informations communiquées concernant les nouvelles mesures prises dans le cadre de la « Départementalisation des Sapeurs-Pompiers », le District, établissement public, a décidé les 21 juin et 20 décembre derniers de gérer directement le service tant sur le plan administratif, financier que technique. Le système mis en place antérieurement va être modifié du fait de la « départementalisation » des Services d'Incendie et de Secours, le Centre de Secours Principal de Vienne n'est plus en mesure d'assurer sa mission technique, conservant une compétence uniquement limitée à la veille opérationnelle et à l'intervention.

Vu la délibération du Conseil de District du 21 juin 1999 par laquelle la compétence du service de Téléalarme était réadaptée,

Vu les délibérations du Conseil de District du 20 décembre 1999,

Considérant qu'il convient de préciser les liens contractuels permettant la continuité du service,

Le Conseil Municipal de la commune et le District de Vienne conviennent d'officialiser la mise à disposition d'appareils de téléalarme selon les dispositions de la convention ci-annexée.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la présente convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

### **MODALITES DE REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS AU CIMETIERE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS : rap. MT. Carret**

En application de l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux cimetières, le Conseil Municipal délibère et arrête les modalités de répartition du capital versé en maintenant : 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS.

### **CIMETIERE : REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON : rap. J. Plantier**

Toutes les étapes de la procédure réglementaire relative à la reprise des concessions en état d'abandon étant franchies, il y a lieu de faire procéder au nettoyage des tombes et au transfert des restes exhumés à l'emplacement prévu à cet effet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire faire le nécessaire par une entreprise de pompes funèbres.

### **BELVEDERE : Cession gratuite de la VOIRIE à la commune :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 décembre 1999, le Conseil Municipal avait décidé d'accepter la prise en charge des parkings de la voirie n°2, des trottoirs et du transformateur de l'ensemble immobilier « Le Belvédère ».

Une discussion s'engage parmi les membres présents. La décision prise est que, dans l'immédiat, la voirie n°2-Parking du Belvédère sera intégrée dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette cession.

### **RELIURE des REGISTRES D'ETAT-CIVIL :**

Les services de la Préfecture informent que les frais occasionnés pour la reliure des registres d'Etat-Civil sont susceptibles d'être remboursés.

Afin de permettre de procéder à l'instruction de notre demande, trois devis d'imprimeries consultées ont été adressés dans les délais en Préfecture.

Parmi les trois imprimeurs consultés : Fabrègue, J. Kossmann et Ch. Knight, c'est le devis de ce dernier qui a été retenu par le Conseil Municipal à l'unanimité.

### **ELECTRIFICATION RURALE Programme 2000 :**

Afin d'envisager des travaux d'électrification rurale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de s'inscrire pour le programme 2000 et de solliciter une subvention auprès des différents partenaires. Ce programme 2000 comprend : le poste BOURRELIERE pour un montant de 150 000 F. et le poste DAUPHINE pour un montant de 115 000 F.

Après délibération, la proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

### **INDEMNITE de PLACE sur le MARCHÉ :**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil qu'un droit de place pour les commerçants sur le marché de la commune est instauré. Ce droit de place sera dû par toute personne fréquentant régulièrement le marché communal.

Ce droit, actuellement de 200 F. par an, sera indexé annuellement selon le coût de la construction. Après délibération, adopté à l'unanimité.

### **VERSEMENT des HEURES SUPPLEMENTAIRES : rap.MT Carret**

Dans le cadre de travaux exceptionnels, la collectivité autorise les agents à effectuer des heures supplémentaires qui ouvriront droit à rémunération selon les tarifs en vigueur.

En cas de remplacement de personnel absent autorisé (congé de maladie, formation, visite médicale obligatoire)... afin de maintenir un bon fonctionnement des services, l'autorisation d'effectuer des heures supplémentaires est accordée. Ces heures seront obligatoirement récupérées par le personnel exerçant un temps plein. Les heures complémentaires, pour le personnel exerçant à temps non complet ouvriront droit à rémunération selon les tarifs en vigueur, sauf souhait contraire de l'intéressé(e) (ou des).

Après explications, accepté à l'unanimité.

### **CHANGEMENT d'une CHAUDIERE et d'un BRULEUR :**

Monsieur le Maire rappelle d'une part à l'assemblée que lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 novembre 1999 il avait été décidé une demande de subvention pour un changement de brûleur, réfection de la chaudière et du circuit de tuyauteries reliant l'école, le restaurant scolaire et la mairie.

D'autre part, courant décembre, la collectivité a reçu un avis favorable pour la mise en place d'un programme de gaz dans les trois années à venir. Face à cette opportunité dans un proche avenir, la décision à prévoir serait le remplacement d'une seule chaudière (la plus ancienne, installée en 1954) avec le brûleur.

Le coût en serait de 58 000 F. HT

Oùï les explications, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette solution et sollicite une subvention auprès du Conseil Général.

**COMPTE RENDUS DIVERS SYNDICATS :**

**SIGETU** : Plan de déplacements urbains de l'agglomération viennoise. Des réunions du Comité de Pilotage se sont tenues les 7 et 14 décembre 1999.

**RHONE-PLURIEL** : rap. G. Bourguignon Un contrat est signé avec la Région. Il est applicable.

La participation des communes qui était auparavant de 2 F. par habitant est maintenant de 8 F. par habitant pour les communes ayant des actions et de 3 F. par habitant pour les communes sans action. Pour notre commune qui a l'action « Terrain Grand Jeu » la participation sera 8 F. par habitant.

**SE 38** : rap. J. Plantier

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 14 février 2000.

Six communes peuvent être desservies en gaz par GDF suite à l'étude de faisabilité réalisée par le concessionnaire. Les communes concernées sont : LUZINAY – VILLETTE DE VIENNE- St JUST CHALEYSSIN – CORBELIN – DOLOMIEU – VEYRINS THUELLIN

**SMESSAV** : rap. G. Navarro

Nombre d'élèves 2686 dont 64 chuzellois.

Participation communale 170304 F. Réaménagement de 11 prêts.

**Association Mille Loisirs** : réunion en présence de M. EUDELIN, les membres représentant Jeunesse et Sports, la CAF, la Présidente, Directrice et membre de Mille Loisirs, les maires des communes voisines. Un historique de l'association a été fait et le point sur l'actualité. Le bilan financier 1999 n'est pas terminé mais, sera en difficulté malgré l'augmentation de la fréquentation. Les communes seront sollicitées pour aider financièrement. Le déficit serait de 15 F. par enfant. Jeunesse et Sports ne pourrait aider qu'en cas de projet précis par cette association.

**SYSTEPUR** : rap. G. Navarro

Les boues sont toujours déposées à la décharge. Le budget primitif 2000 est arrêté en fonctionnement Dépenses et Recettes à 7974300 F. En investissement Dépenses et Recettes à 2443300 F. Participation de la commune en 1999 : 108235.33 F. HT 58822 M3 facturés à 1.84 F. le M3.

**SICOSEC** : rap. E. Auric

Réunion du 27 janvier 2000. L'effectif de la future brigade de gendarmerie de CHASSE S/RHONE serait accru de 2 sous-officiers et de 2 gendarmes-adjoints. Le projet de construction de la caserne sera donc augmenté de 2 unités logement. La participation des communes sera révisée par rapport à la population. A partir des résultats du recensement de 1999, le nouveau pourcentage de participation de la commune de CHUZELLES sera de 7,50 %

**DIVERS :**

Demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la commune. Réponse leur sera faite que le budget communal ne permet pas de leur donner satisfaction.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



# CONSEIL MUNICIPAL du 31 MARS 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2000

**PRESENTS** : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, MARLIER, M.PRAS, REGAL, ROCHE.  
Mmes : CARRET, M. GARDAIS, R. PRAS, M.RAULIN SYLVAIN, TERRIER,

**EXCUSES** : R.FLAMAND donne pouvoir à J. PLANTIER  
Mme AURIC donne procuration à G.ROCHE  
G. NAVARRO donne procuration à P.ALLARD  
J.M. LUCAS donne procuration à M.PRAS

**SECRETAIRE** : Y.MARLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Mlle CARRET pour la présentation des différents budget primitifs 2000.

## **BUDGET PRIMITIF CCAS 2000** :

### Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 13.600 F
- Recettes : 13.600 F

### Section d'Investissement :

- Dépenses : 3.600 F
- Recettes : 3.600 F

Après quelques explications, ce budget est adopté à l'unanimité.

## **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2000** :

Mlle CARRET informe les membres présents que depuis quelques années déjà, des difficultés apparaissent ou se confirment, elle rappelle à nouveau la vigilance face aux dépenses.

### Section d'Exploitation :

- Dépenses : 724.700 F
- Recettes : 724.700 F

### Section d'Investissement :

- Dépenses : 752.000 F
- Recettes : 752.000 F

Après discussion, les membres présents approuvent ce budget par :

- 16 voix POUR
- 1 Abstention

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2000** :

Mlle CARRET rappelle les difficultés financières auxquelles doit faire face la commune et demande à chacun de veiller aux dépenses.

### Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 5.542.495 F
- Recettes : 5.542.495 F

### Section d'Investissement :

- Dépenses : 2.279.631 F
- Recettes : 2.279.631 F

Mlle CARRET préconise certaines procédures à respecter pour mieux contrôler les dépenses.

Après délibération, les membres présents approuvent ce budget par :

- 13 voix POUR
- 3 Abstentions
- 1 voix CONTRE

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES :**

Afin d'équilibrer le budget tant en fonctionnement qu'en investissement, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette augmentation sera de l'ordre de 10 %, le taux passera donc à 14.26 %.

Après discussion, les membres présents émettent un avis favorable par :

- 14 voix POUR
- 3 Abstentions

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT :**

Afin d'équilibrer le budget assainissement, il est proposé aux membres présents d'augmenter le montant de la redevance assainissement de 1 F. Le montant de cette redevance passera donc de 5F. à 6F.

Après discussion, les membres présents émettent un avis favorable par :

- 16 voix POUR
- 1 Abstention

**PROGRAMME DE TRAVAUX SIVOM 2000 :**

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés par l'intermédiaire du SIVOM des 2 cantons de Vienne, pour l'année 2000 :

Travaux d'entretien et de revêtement des chemins communaux  
Marché SACER – DUMAS

Les membres du Conseil Municipal approuvent la réalisation de travaux dans la limite d'un montant de 150.000 F par :

- 16 voix POUR
- 1 Abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



# CONSEIL MUNICIPAL du 10 AVRIL 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2000

**PRESENTS** : MM. PLANTIER, BOURGUIGNON, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, REGAL, ROCHE.

Mmes : AURIC, CARRET, GARDAIS, R. PRAS, M.RAULIN SYLVAIN, TERRIER,

**EXCUSES** : R.FLAMAND donne pouvoir à M.T. CARRET  
P.ALLARD donne pouvoir à J. PLANTIER

**SECRETAIRE** : E. AURIC

## **ECLAIRAGE PUBLIC : Contrat d'entretien**

Monsieur le Maire ouvre la séance par le dossier de contrat d'entretien du réseau d'éclairage public. Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des propositions de services de l'Entreprise Rhodanienne d'Electricité contenues dans leur contrat de maintenance.

Pas de décision prise car le dossier va être étudié avec attention.

## **COLLECTE des ORDURES MENAGERES : ONYX :**

Une proposition de renouvellement de convention en date du 23 mars 2000 pour la collecte des ordures ménagères est parvenue de la Ste ONYX AUVERGNE RHONE-ALPES. Cette convention intègre le nouveau recensement et est établie pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction par période annuelle. Tous les articles de la convention seront lus attentivement avant de transmettre notre accord.

## **ACQUISITION DE TERRAIN POUR ELARGISSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE :**

Monsieur le Maire expose à son Conseil, qu'afin de permettre d'aménager les voiries communale et départementale, il est nécessaire d'acquérir certaines surfaces de terrain appartenant à :

- M. MARTIN
- Mme HYVERNAT Marie-Louise
- Mme CHARDON Renée
- M. et Mme SCAPPATICCI
- M. ESCOFFIER
- M. CLERC Jean
- Mme LARUAZ
- M. FOREST Marcel

Le Conseil Municipal, après explications et après en avoir délibéré :

- accepte l'acquisition de ces parcelles,
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer les actes de vente s'y rapportant,
- sollicite le classement des terrains achetés dans l'emprise des voies communales.

Après métrage des parcelles, les propriétaires seront indemnisés au prix de 8 F. le mètre carré.

D'autre part, le Conseil Municipal prend note et accepte que, les formalités consécutives à ces acquisitions fassent l'objet, une fois terminées, de frais d'actes à couvrir auprès du notaire concerné.

## **HONORAIRES pour METRAGE de TERRAIN après TRAVAUX de VOIRIE :**

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'afin de régulariser les emprises de terrain qui ont eu lieu pour l'aménagement des voiries communale et départementale, il convient de prévoir le règlement des frais de métrage s'y rapportant par le cabinet de géomètre concerné .

Après explications et discussion, la proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

## **ACHAT DE MOBILIER POUR LA MAIRIE :**

Cinq fournisseurs avaient proposé leurs services pour la fourniture du mobilier de mairie.

Après une première étude des propositions reçues, trois d'entre eux restent en lice.

Monsieur le Maire propose vivement que les adjoints se réunissent dès que possible pour approfondir les propositions et décider du choix final du fournisseur.

### **TARIF DU TICKET AU RESTAURANT SCOLAIRE :**

Une circulaire préfectorale informe le Conseil Municipal d'une augmentation des tarifs des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public.

Après explications, les membres du Conseil décident à l'unanimité de porter le prix du ticket restaurant à 20 F. pour l'année scolaire 2000/2001, soit, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2000.

### **INDEMNITE D'EXERCICES DE MISSION DES PREFECTURES :**

Monsieur le Maire ayant été saisi d'une demande d'INDEMNITE d'EXERCICE de MISSION des PREFECTURES émanant du personnel communal en informe son Conseil Municipal . Les Mairies ont maintenant la possibilité d'attribuer cette indemnité à leur personnel, même ceux ayant droit au 13<sup>ème</sup> mois et autres primes. »

Dans une mesure d'équité, il ressort qu'il serait souhaitable d'aller dans le sens de régime indemnitaire dont serait bénéficiaire l'ensemble du personnel dépendant du régime particulier et non pas l'attribution d'une indemnisation spécifique. Le dossier est à l'étude et sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal qui souhaite à la majorité poursuivre dans cette optique.

### **PRISE EN CHARGE INDEMNISATION FIN DE CONTRAT :**

La commune ayant mis fin au contrat CEC, il y a lieu de prévoir la prise en charge de l'indemnisation dans ce cas de rupture de contrat.

Après explications données, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la prise en charge de l'indemnisation.

### **DEMANDE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DANS LES NOUVEAUX LOCAUX :**

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il serait souhaitable de solliciter le Conseil Général pour une subvention relative à l'aménagement de la bibliothèque dans le nouveau local.

Le montant de cet aménagement serait d'environ 200 000 F.

Après délibération, la proposition est portée aux voix : 13 voix POUR , 4 ABSTENTIONS.

### **DIVERS :**

#### **SYVROM : TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DES COLLECTES SELECTIVES AU SYVROM**

Une délégation du SYVROM a visité le Centre de TRI sélectif de PENOL.

Les règlements récents concernant l'élimination des déchets ménagers encouragent le développement des collectes sélectives.

Il est clair que, actuellement, le marché des matériaux revalorisables n'assure pas l'équilibre financier des collectes sélectives. Mais la volonté de la population, la réglementation interdisant l'enfouissement à la décharge des déchets autres qu'ultimes (ne pouvant plus être valorisés dans les conditions économiques et techniques du moment, à l'horizon 2002) imposent la mise en place d'une politique cohérente des collectes sélectives.

Le SYVROM a engagé les démarches avec ECO-EMBALLAGES pour la signature du Contrat-Programme de Durée en vue de la mise en place progressive des collectes des 5 matériaux issus des emballages ménagers : acier, aluminium, papier/carton, plastique et verre.

Actuellement, deux collectes sont effectuées dans les communes appartenant au Syndicat : verre sur la totalité du territoire et bouteilles en plastique sur le territoire des 15 communes. Seuls la collecte et le tri des bouteilles en plastique se font dans le cadre du SYVROM.

En conséquence, il est proposé de transférer la compétence définie à l'article L.2224.16 du Code Général des Collectivités Territoriales au SYVROM afin qu'il puisse déterminer une politique cohérente des collectes sélectives sur les territoires des communes qui le composent.

Adopté à la majorité.

**SIVU** : Lors de la réunion du Comité Syndical en date du 9 mars, le Budget Primitif 2000 a été voté. La participation de Chuzelles est toujours de 1 F. par habitant. Aménagement de la Tour 4 au Plan des Aures. La commercialisation est lancée. A été évoqué de nouveau le Fonds d'Intervention d'Aide aux communes pour la réalisation de logements sociaux. Le point sur les sentiers du Pays Viennois : commercialisation des guides et cartes mais comment les commercialiser ? Pour l'instant, convention avec l'Office de Tourisme de Vienne.

#### **CENTRE de SECOURS :**

Moins de décembre 1999 : 5 interventions 12 personnes engagées

Mois de janvier 2000 : 6 interventions 18 personnes engagées

Mois de février 2000 : 4 interventions 17 personnes engagées

**SIVOM :**

Vote du BP 2000. Programme de voirie 2000. Tarification des services : cotisation : 7,50 F. par habitant au titre de l'année 2000 – location des engins : 225 F. de l'heure à compter du 1.03.2000- intervention des chauffeurs sans les engins : 100 F. de l'heure à compter du 1.03.2000- participation de Chuzelles au fonctionnement du Relais des Assistantes Maternelles année 2000 : 5246 F. La commission d'appel d'offres réunie le 8 mars pour des travaux de voirie a retenu l'entreprise SACER-DUMAS.

**SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES :**

Réunion du 4 avril 2000 à VIENNE relative au Schéma Directeur d'Assainissement Intercommunal concernant la Vallée de la Sévenne. Démarrage de l'étude. Zonage d'assainissement terminé ou en cours pour 3 communes.

**SIRCAT :**

Le nombre de personnes handicapées depuis 1987 travaillant dans les centres est croissant : soit 190 personnes en 1987 et 250 personnes sinon plus en l'an 2000.

Le C.A.T de MALISSOL construit en 1980 mérite quelques aménagements. Le projet déjà bien avancé, se décompose en 2 tranches : 1<sup>ère</sup> tranche : pour un coût de 520 000 F HT environ comprenant : aménagement des garages en locaux techniques, clôture du site, aménagement du parking. 2<sup>o</sup> tranche : création d'un local cantine évalué actuellement à 1 500 000 F. HT environ.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal ; vendredi 12 mai 2000

Le Maire

J. PLANTIER



# CONSEIL MUNICIPAL du 12 MAI 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mai 2000

**PRESENTS** : MM. PLANTIER, BOURGUIGNON, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, REGAL, ROCHE . Mmes : AURIC, CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, RAULIN, SYLVAIN,

**EXCUSES** : P.ALLARD donne pouvoir à G.ROCHE  
C.TERRIER donne pouvoir à G.BOURGUIGNON  
R.FLAMAND donne pouvoir à MT.CARRET

**SECRETAIRE** : E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

## **DELIBERATION : CONVENTION POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :**

Après lecture complète et attentive de tous les articles de la convention présentée par la Société ONYX, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signature. Cette convention intègre le nouveau recensement de la population et est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction par période annuelle. Elle est passée moyennant un forfait de rémunération annuelle de 181 988.88 Francs Hors Taxes aux conditions économiques du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

## **DELIBERATION : CONTRAT ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC :**

Après étude complète des propositions présentées par l'Entreprise Rhodanienne d'Electricité, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'assurer ce service suivant la procédure de « bons de commande ».

## **DELIBERATION : MOBILIER MAIRIE**

Après étude complète des propositions des différents fournisseurs contactés et en raison d'un bon rapport qualité/prix, l'offre de la Société BUREAU PRIX a été retenue pour la fourniture du mobilier de Mairie.

Les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un avis favorable.

## **DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DU SYVROM :**

Lecture est faite des nouveaux statuts qui sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

## **DELIBERATION : CONVENTION CABINE TELEPHONIQUE FRANCE TELECOM :**

FRANCE TELECOM , dans le cadre de l'obligation du Service Universel, a mis à disposition deux cabines téléphoniques sur la commune.

Lors de leur mise en service, FRANCE TELECOM et la commune avaient signé une convention pour l'installation et l'exploitation de ces cabines situées sur la voie publique et parmi les obligations mutuelles, il en est une qui demande à la commune d'assurer leur nettoyage.

Pendant plusieurs années, FRANCE TELECOM a participé volontairement avec la commune à cette tâche mais, du fait de la très forte baisse d'utilisation de ces cabines, FRANCE TELECOM ne peut plus participer à cette charge.

FRANCE TELECOM demande donc à la commune de bien vouloir reprendre seule cette mission à compter du 1<sup>er</sup> juin 2000.

Les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de cette nouvelle convention.

## **PROPOSITION MATERIEL /LOGICIEL MAGNUS :**

Lecture est faite de l'offre présentée par la Société MAGNUS pour la fourniture de matériel/logiciel. Mlle CARRET est chargée de continuer la prospection.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

La commission « Associations » présentent aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions :

|                                          |        |
|------------------------------------------|--------|
| - AIDMR                                  | 7936 F |
| - AFIPEIM                                | 1200 F |
| - Bibliothèque                           | 250 F  |
| - Prévention routière                    | 100 F  |
| - Bibliothèque pédagogique               | 100 F  |
| - Association des Maires                 | 100 F  |
| - S.P.A.                                 | 2084 F |
| - Comité de Probation                    | 370 F  |
| - Centre aéré                            | 8000 F |
| - Chambre des métiers de Vienne          | 3000 F |
| - Chambre des métiers de Lyon            | 1180 F |
| - Ecole de Musique                       | 6000 F |
| - Centre Mille Loisirs                   | 4000 F |
| - Centre Mille Loisirs projet « Jeunes » | 2000 F |
| - Chorale « la Clé des chants »          | 1700 F |
| - Harmonie                               | 1700 F |
| - Rugby Club de la Sévenne               | 600 F  |
| - Association Familiale                  | 1000 F |
| - Club des Anciens                       | 500 F  |
| - Au fil de l'eau                        | 300 F  |
| - Football Club Chuzelles-Serpaize       | 2000 F |
| - ACCA                                   | 600 F  |
| - Ski Club de la Sévenne                 | 500 F  |
| - Gymnastique volontaire                 | 300 F  |

Concernant les subventions attribuées au Centre Mille Loisirs, ces montants sont définitifs pour l'année 2000, aucun autre élément ne sera pris en compte pour l'attribution d'une quelconque subvention complémentaire.

La subvention exceptionnelle de 2000 Frs, (compte tenu de la nouveauté du projet) est destinée à la participation au financement du projet « jeunes » pour le mois de juillet. Cette somme sera versée dès l'assurance de la mise en place du projet.

Les propositions de subventions aux associations sont acceptées par :

- 15 voix POUR
- 2 ABSTENTIONS

Quant à la subvention de 8000 F destinée au centre aéré, la Municipalité décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général une aide au titre de l'animation bénévole en milieu rural équivalente à la somme de 8000 F. prise dans l'enveloppe globale réservée aux associations.

## **COMPTE-RENDUS DIVERS SYNDICATS :**

### **SIVOM :**

*Consultation coordonnateur santé-sécurité :* le SIVOM a passé un marché à « bons de commande » pour l'amélioration et l'entretien des voiries communales avec les entreprises SACER et DUMAS. Conformément à la loi n°93.1418 du 31/12/1993 et des textes pris pour son application, l'exécution de certains de ces travaux pourraient nécessiter une coordination de catégorie 3 pour la Sécurité et la Protection des Personnes. Une consultation a donc été lancée pour se doter d'un coordonnateur sur la base du Cahier des Charges dressé par la DDE. La proposition du moins-disant, à savoir celle de M.BACCONNET a été retenue.

L'intervention du Coordonnateur reste exceptionnelle dans le cadre du marché d'entretien du SIVOM. Elle intervient à la demande de la commune et sur les conseils de la DDE.

*Ambroisie :* Une plaquette sera distribuée prochainement dans tous les foyers.

*Déneigement :* Il semblerait qu'un contrôle soit obligatoire par le service des Mines pour les tracteurs de déneigement et de la lame. Des contacts ont été pris avec divers services de l'Etat pour demander que les engins agricoles soient assimilés à certains engins de TP –dispensés-.

SICOGEC :

Les locaux de la gendarmerie d'Estressin ont été vendus 3.783.500 F à l'OPAC .

Le transfert est prévu pour le deuxième semestre 2000.

Construction de la nouvelle gendarmerie à Chasse-sur-Rhône, des travaux supplémentaires ont dû être engagés en raison de deux postes supplémentaires dégagés par le Ministère de l'Intérieur.

RHONE PLURIEL :

Au sein même de cette association, existe une autre association ARPI (Association Rhône Pluriel Initiative), qui offre son aide au créateur d'entreprise (artisanat, commerce, industrie, services). Des interlocuteurs qualifiés sur la création d'entreprise proposent un accompagnement pour l'étude du projet, le suivi de l'activité, le parrainage par un responsable d'entreprise, une aide financière (prêt de 10.000 F. à 150.000 F., taux d'intérêt 0%, durée de remboursement : 2 à 5 ans) ainsi qu'une aide financière régionale. Des plaquettes d'information sont disponibles en Mairie.

CENTRE DE SECOURS : intervention mars 2000

6 interventions - 28 personnes engagées.

DEMANDE DE SUBVENTION :

Demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la commune. Réponse leur sera faite que le budget communal ne permet pas de leur donner satisfaction.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 16 juin 2000 à 20H30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



III

LE TRAVAIL  
DES  
COMMISSIONS

## Commissions «ASSOCIATIONS» et « FETES ET SPORTS »

### RAPPEL

TAGUER est un délit. L'article 322-1 du Code Pénal stipule que « le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins sans autorisation préalable sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou immobilier urbain est puni de 25.000 Francs d'amende ».

Nous demandons à tous de faire passer le message du respect de nos bâtiments communaux, scolaires et sportifs (inscriptions à la peinture sur les portes des vestiaires du stade de foot).

De plus, nous rappelons que le stade n'est pas destiné à la pratique de rodéo. Cette interdiction est valable pour tous les chuzellois.

Nous demandons au club sportif et aux associations de ne pas stationner sur le terrain stabilisé avec les voitures, et d'éviter de laisser des bouteilles de verres sur l'aire de pique-nique, stade et jeux de boules.

Merci d'avance.

### Commission « BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE »

Depuis la fin juin 1999, la bibliothèque municipale était fermée au public après décision des membres de l'Association d'arrêter leur activité.

En janvier 2000, avec l'arrivée de Magali Nivon, embauchée par la Municipalité en qualité de C.E.C., une réouverture pouvait être envisagée. Magali Nivon s'employa tout d'abord à nettoyer le local de fond en comble, nettoyage bien nécessaire après ces longs mois de fermeture. Un tri des livres fut entrepris et une nouvelle indexation vit le jour. Sur les conseils de la Bibliothèque Centrale de Prêts, Mlle Nivon entama une formation, plusieurs sessions sont prévues pour l'année 2000.

Après les vacances d'hiver, les enfants des écoles purent reprendre leur activité « bibliothèque » sous la conduite de leur instituteur (trice).

La Municipalité espère bien que cette activité sera de nouveau proposée à l'ensemble de la population le plus vite possible.

A cet effet, nous demandons aux chuzellois désireux de se séparer de certains de leur livres en bon état de bien vouloir les déposer en Mairie, ces volumes seront les bienvenus.

## Commission « VOIRIE »

### Programme des travaux voirie par le SIVOM :

- Revêtement de la voie communale n°10 et 10A (de la limite avec Serpaize à la ferme Viillard)
- Reprofilage de la voie communale n°1 des Martinières sur 900 m environ
- Emploi partiel manuel : 7,5 tonnes.

### Autres travaux :

- Aménagement du carrefour de la voie communale n°1 et de la voie communale n°13 au lieu-dit « Boussole » dans un but de sécurité et toujours dans cet objectif démolition d'un mur et talutage au carrefour de la voie communale n°1 et de la route départementale n°123 au lieu-dit « Boiron » à l'aide du tracto du SIVOM.
- Le fauchage des bordures de route se fera tardivement. En effet, un tour de rôle étant établi, Chuzelles se trouve , cette année, dernier sur la liste des communes des deux cantons. Les employés communaux effectueront des élagages manuellement dans les carrefours dangereux. Néanmoins, il faut être très prudent car les herbes hautes cachent souvent la visibilité et réduisent les largeurs de routes.

## Commission « BATIMENTS »

**Mairie :** Les travaux d'agrandissement avancent dans le respect du calendrier prévisionnel.

**Ecoles :** Il est prévu une réfection de classe à l'école élémentaire pendant les vacances d'été, ainsi que tous les petits travaux d'entretien.

**Stade :** Il a fallu changer un mitigeur et un détendeur au vestiaire pour un coût de 15.000 F.

Une partie des filets de protection sera probablement changée cet été.

# BUDGETS PRIMITIFS 2000

## BUDGET COMMUNAL

| <b>Section de Fonctionnement</b> |                               |             |                    |                           |             |
|----------------------------------|-------------------------------|-------------|--------------------|---------------------------|-------------|
|                                  | <b>Dépenses</b>               |             | <b>Recettes</b>    |                           |             |
|                                  | <b>5.542.495 F</b>            |             | <b>5.542.495 F</b> |                           |             |
| 011                              | Charges à caractère général   | 1.329.080 F | 70                 | Produits des services     | 218.650 F   |
| 012                              | Charges du personnel          | 1.690.300 F | 75                 | Impôts et taxes           | 3.602.070 F |
| 65                               | Autres charges courantes      | 1.344.711 F | 74                 | Dotations, participations | 1.598.904 F |
| 66                               | Charges financières           | 205.273 F   | 75                 | Autres produits           | 50.060 F    |
| 67                               | Charges exceptionnelles       | 1.250 F     | 015                | Atténuation de charges    | 61.500 F    |
| 022                              | Dépenses imprévues            | 10.000 F    | 76                 | Produits financiers       | 60 F        |
| 023                              | Virement sect. Investissement | 961.881 F   | 77                 | Produits exceptionnels    | 1.000 F     |
|                                  |                               |             | 79                 | Transfert charges         | 10.251 F    |

| <b>Section d'Investissement</b> |                               |             |                    |                               |           |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------|--------------------|-------------------------------|-----------|
|                                 | <b>Dépenses</b>               |             | <b>Recettes</b>    |                               |           |
|                                 | <b>2.279.631 F</b>            |             | <b>2.279.631 F</b> |                               |           |
| 16                              | Remboursements d'emprunts     | 540.329 F   | 10                 | Dotations, fonds divers       | 192.000 F |
| 21                              | Immobilisations corporelles   | 292.302 F   | 13                 | Subventions d'équipement      | 605.750 F |
| 23                              | Immobilisations en cours      | 1.447.000 F | 16                 | Emprunts                      | 500.000 F |
| 001                             | Solde d'exécution déficitaire |             | 021                | Virement sect. Fonctionnement | 961.881 F |
|                                 |                               |             | 27                 | Remboursements TVA Elect.     | 20.000 F  |

## BUDGET ASSAINISSEMENT

| <b>Section d'Exploitation</b> |                                 |           |                  |                            |           |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------|------------------|----------------------------|-----------|
|                               | <b>Dépenses</b>                 |           | <b>Recettes</b>  |                            |           |
|                               | <b>724.700 F</b>                |           | <b>724.700 F</b> |                            |           |
| 60                            | Charges courantes               | 11.640 F  | 70               | Produits gestion courante  | 440.799 F |
| 65                            | Autres charges gestion courante | 125.291 F | 74               | Subventions d'exploitation | 283.901 F |
| 66                            | Charges financières             | 229.113 F | 77               | Produits exceptionnels     |           |
| 67                            | Charges exceptionnelles         | 7.766 F   | 002              | Excédent reporté           |           |
| 68                            | Dotations aux amortissements    | 350.890 F |                  |                            |           |

| <b>Section d'Investissement</b> |                           |           |                  |                            |           |
|---------------------------------|---------------------------|-----------|------------------|----------------------------|-----------|
|                                 | <b>Dépenses</b>           |           | <b>Recettes</b>  |                            |           |
|                                 | <b>752.000 F</b>          |           | <b>752.000 F</b> |                            |           |
| 16                              | Remboursements d'emprunts | 440.981 F | 13               | Subventions d'équipement   | 105.000 F |
| 23                              | Immobilisations en cours  | 311 019 F | 16               | Emprunts reçus             | 296.110 F |
|                                 |                           |           | 25               | Amortissement immobilisat. | 350.890 F |

## BUDGET C.C.A.S.

| <b>Section de Fonctionnement</b> |                                 |         |                 |                           |          |
|----------------------------------|---------------------------------|---------|-----------------|---------------------------|----------|
|                                  | <b>Dépenses</b>                 |         | <b>Recettes</b> |                           |          |
|                                  | <b>13.600 F</b>                 |         | <b>13.600 F</b> |                           |          |
| 011                              | Charges à caractère général     | 8.400 F | 70              | Produits des services     | 10.000 F |
| 012                              | Charges de personnel            | 400 F   | 74              | Dotations, participations | 3.600 F  |
| 65                               | Autres charges gestion courante | 1.200 F |                 |                           |          |
| 023                              | Virement sect. Investissement   | 3.600 F |                 |                           |          |

| <b>Section d'Investissement</b> |                             |         |                 |                               |         |
|---------------------------------|-----------------------------|---------|-----------------|-------------------------------|---------|
|                                 | <b>Dépenses</b>             |         | <b>Recettes</b> |                               |         |
|                                 | <b>3.600 F</b>              |         | <b>3.600 F</b>  |                               |         |
| 21                              | Immobilisations corporelles | 3.600 F | 021             | Virement sect. Fonctionnement | 3.600 F |

## Commentaires « Budget »

Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte de l'ensemble des reports (recettes et dépenses) qui apparaîtront lors des budgets supplémentaires.

L'année 2000 verra la clôture du chantier relatif à l'agrandissement des locaux de la mairie, devenu indispensable pour un meilleur fonctionnement et offrir un service mieux adapté aux exigences actuelles. Le coût prévisible est d'environ 3.300.000 TTC.

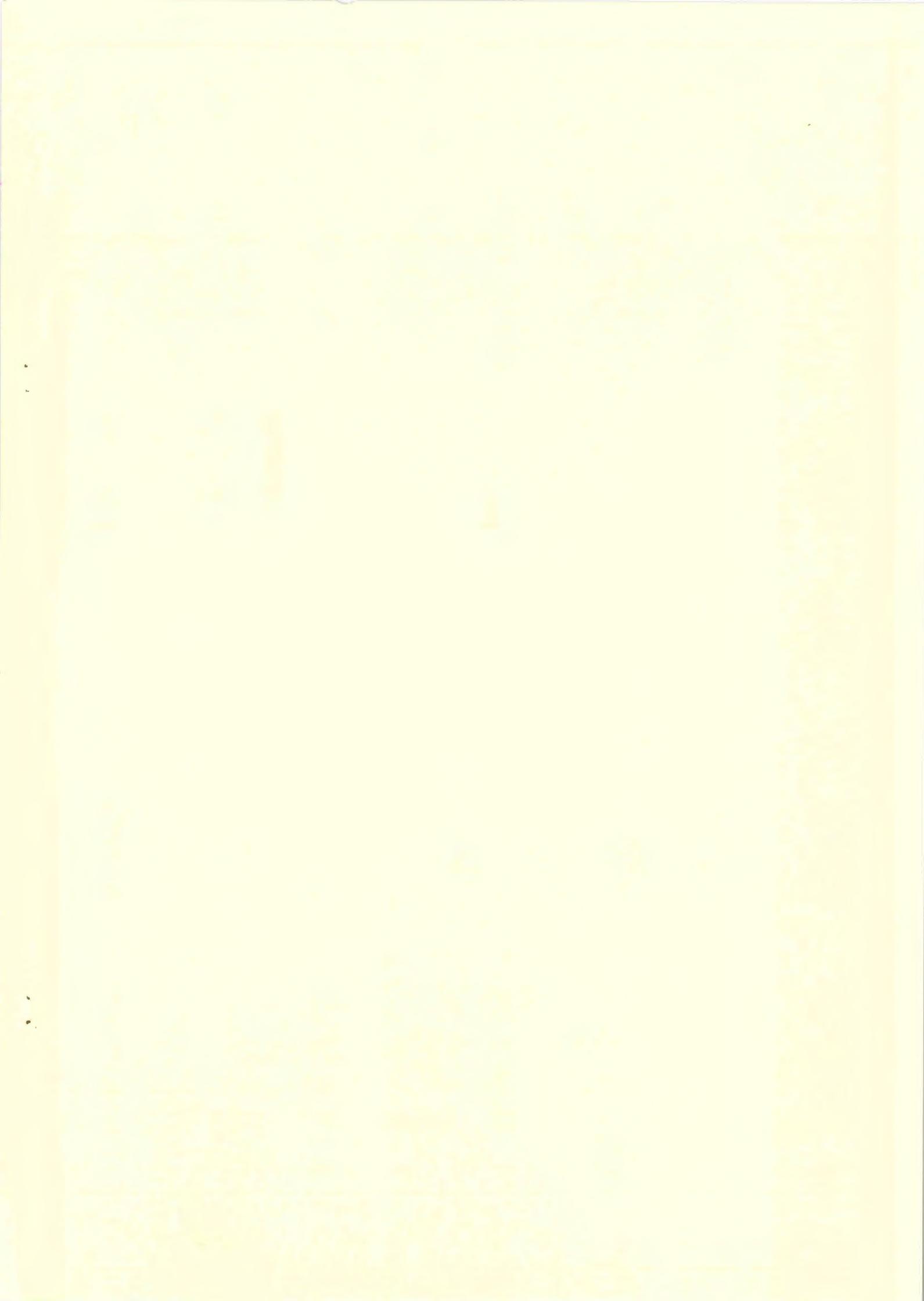
L'entretien des voies et réseaux se poursuit. Les charges courantes augmentent régulièrement entraînant un effort financier malheureusement répercutable pour partie sur nos concitoyens. Ainsi, nous avons dû voter un nouveau taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties qui passera de 12.97 à 14.26 %. L'importance des participations aux syndicats intercommunaux doit également être relevée. A titre indicatif, voici les plus élevés, après intégration pour nombre d'entre eux du résultat provisoire du recensement 1999 :

|                                                   |                 |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| - Centre de Secours                               | 121.341 F       |
| - Déchetterie (Villette de Vienne)                | 157.791 F       |
| - SISLS Piscine                                   | 271.821 F       |
| - SMESSAV (collèges de la région viennoise)       | 170.304 F       |
| - SYVROM (décharge de Vienne – Ordures ménagères) | 72.743 F        |
| - SYSTEPUR                                        | 111.583 F (M49) |

Certaines autres dépenses de fonctionnement doivent également être soulignées, telles que :

- ramassage des ordures ménagères, pour un montant prévisible, à ce jour, de 219.520F pour l'année (après application annuelle des coefficients de variation semestriels) ;
- éclairage, chauffage, alimentation en eau des bâtiments (réparations exclues) pour un montant de 182.000 F. ;
- entretien voirie (réparations exclues) pour un montant de 100.000 F. ;
- éclairage public pour un montant de 62.000 F.

Aussi, nous vous demandons de respecter les consignes de sécurité et les règlements intérieurs. Le civisme et le respect du bien d'autrui est affaire de tous.



Bulletin tiré à 750 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N°51- Dépôt légal - Juin 2000